NOTICE DESCRIPTIVE RÉCEPTION A TITRE ISOLE

MARQUE : KRONE

NUMÉRO : WKESEP10071295834

Important : Une semi-remorque équipée d'un système de freinage électronique EBS ne peut être accouplée qu'à un tracteur routier équipé à la fois d'un avertisseur optique et d'un raccord électrique conforme à la norme ISO 7638-1996 (7 broches) et reliée au tracteur par ce raccord. Un pictogramme placé à proximité des têtes d'accouplement rappelle cette obligation.

0 - GENERALITES

0.1. - Nom et adresse du constructeur : Fahrzeugwerk Bernard KRONE GmbH
Mecklenburgerstrase 7
D 49757 WERLTE (Allemagne)

0.1.1. Représentant accrédité en France : Bernard KRONE France SAS
Parc Fresnel II
2 rue Auguste Fresnel
69680 CHASSIEU

0.3. - Marque : **KRONE**
0.5. - Catégorie internationale: **04**
0.6. - Genre : **SREM**
0.7. - Type, Variantes et Versions :
Type : **SEP 10**
0.7.1. Décodage des TVV:
1er caractère : **Type de véhicule avec S = semi-remorque**
2ème caractère: **Nombre d'essieux avec E = un**
3ème caractère: **Carrossage / construction avec P = Parois latérales souples coulissantes**
4ème et 5ème caractères: **Masse maximale admissible sur essieu(x) en tonnes**

1 – CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

1.1. - Nombre d'essieux et de roues : **1 essieu et 4 roues montées en jumelée**
1.1.2. – Essieu arrière directionnel

1.2. - Dimensions des pneumatiques (*) :

MONTE EN JUMELÉE	INDICE DE CHARGE ET DE VITESSE
275/70 R 22,5	**148/145 M**

1.3. - Constitution du châssis :
Longerons en acier carbone, profil en I, assemblé par mécano soudure

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1. - Masse en charge maxi admissible dans l'Etat : (PTAC) 17 900

2.2. et 2.3. - **Sans objet**

2.4. - Masse en charge techniquement admissible : 20 000

2.5. - Charge maximale admissible :
2.5.1. Sur essieu 1 : 10 500
2.5.4. Sous pivot d'attelage : * 10 000

* sous réserve du respect de la masse admissible sur la sellette d'attelage du véhicule tracteur

2.7. - Voie des essieux arrière : **1,820**

2.8. - Empattement :
(entre axe d'attelage et axe de symétrie du train roulant) **7,400**

2.8.1. Distance entre essieux : **Sans Objet**

VEHICULE LIVRE CARROSSE

2.9. - Poids à vide du véhicule en ordre de :
2.9.0. Total : **5,940**
2.9.1 Sur essieu 1 : **3,920**
2.9.5. Sur sellette d'attelage : **2,020**

2. 10. -Porte-à-faux avant : **1,600**

2.11. -Porte-à-faux arrière : **2,215**

2.12. -Longueur hors tout : **11,320**
-Longueur derrière le pivot d'attelage: **9,615**

2.13. -Largeur hors tout : **2,550**

2.14. Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : 3,329 à 4,937

3. - **Sans objet**

4. - **Sans objet**

5 - SUSPENSION

5.2. - Arrière : **Essieu rigide avec suspension par coussins élastiques sous pression d'air et amortisseurs hydrauliques.**

5.3. – Essieux relevables ou délestables : **Sans Objet**

6 - DIRECTION

6.1. - Type de direction : **Essieu arrière directeur par tringlerie depuis la structure d'attelage jusqu'au bogie.**

MINISTERE ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE
DRIRE RHONE-ALPES

Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines
G. DUBRULLE

Bernard Krone France SAS
Parc Fresnel II – 2 rue Auguste Fresnel - 69680 CHASSIEU - Tel : 04 37 60 20 90 - Fax : 04 78 90 67 34
SAS au capital de 50.000 € - Siret : 452 579 014 00013 - Code NAF : 503A - N° TVA : FR 21 452 579 014

7 – FREINAGE EBS
Conforme au R13.09/ECE

Ne peut être attelée à un tracteur non équipé du raccord électrique spécial conforme à la norme ISO 7638.

7.1 Frein de service :
Composé d'une ligne d'alimentation pneumatique, d'une ligne de commande pneumatique et d'une ligne de commande électrique commandant les freins des trois essieux.

7.2 Répartiteur de freinage :
La pression délivrée aux freins est asservie à la charge par une logique de correction électronique intégrée au calculateur du système électronique de freinage (EBS) de marque HALDEX et commandée par un capteur de pression d'un ou des coussins d'air de la suspension pneumatique.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues :
La pression est en outre modulée par une fonction anti-blocage de roues selon les configurations suivantes :

MARQUE	CONFIGURATION	CATEGORIE
HALDEX	**2S2M**	**A**

Témoin de défaillance assuré sur le véhicule tracteur par l'intermédiaire de la prise ISO 7638.

En cas de défaillance d'un élément du système EBS, deux fonctions de mode dégradé permettent d'obtenir les efficacités prescrites :
- La fonction "back-up" permettant d'obtenir un freinage commandé par la partie pneumatique seule sans fonction correction et sans fonction anti-blocage;
- La fonction "push trough" permettant d'obtenir une pression maximale dans les récepteurs de freinage lorsqu'il n'y a plus de correspondance entre la pression de correction et l'état de charge du véhicule.

Lorsque la semi-remorque est reliée électriquement, la commande électrique est prépondérante sur la commande pneumatique.
L'alimentation du système électronique de freinage est assurée au travers d'une prise ISO 7638 (1996).

7.2.2 Fonctions complémentaires :
7.2.2.1 Fonction de compensation : aucune
7.2.2.2 Fonction anti-blocage de roues (de catégorie A) :
Le dispositif comporte une détection électronique du seuil de blocage des roues, modulant la pression de freinage dans les vases à diaphragme par l'intermédiaire des modulateurs électro-pneumatiques.

7.2.2.3 Fonction allumage des voyants :
7.2.2.3.1 Cas de liaison avec tracteur équipé d'une prise ISO 7638 à 5 broches :
Un voyant « spécifique remorque » du véhicule tracteur signale toute défaillance de l'EBS.

7.2.2.3.2 Cas de liaison avec tracteur équipé d'une prise ISO 7638 à 7 broches :
Un voyant « spécifique remorque » du véhicule tracteur signale toute défaillance de l'EBS et un voyant supplémentaire, de couleur rouge, du tracteur s'allume dans les cas suivants :
- Lorsque les performances du frein de service ne sont plus assurées (conduite de service et/ou automatique non raccordée(s), pression d'alimentation trop faible)
- Lorsque la tension d'alimentation est trop faible.

7.3 Frein de secours :
Agit sur deux des trois essieux par réservoir d'énergie sur la semi-remorque.

7.4 Frein de stationnement : Vases à ressorts agissant sur les freins de l'essieu.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : Par air sous pression
7.5.2 Frein de secours : Par air sous pression et transmission pneumatique ou électrique de l'information à l'Unité Centrale Électronique.
7.5.3 Frein de stationnement : Par vases à ressort
7.6 Assistance du frein de service : **Sans objet**
7.7 Réservoirs de fluides et d'énergie (capacité minimale de l'ensemble des réservoirs de freinage) : **90 litres (2 réservoirs de 45 litres)**
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : **Celui du véhicule tracteur**
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
Baisse de pression d'air et défaillance du système anti-bloqueur de roues.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
Par actionnement du bouton poussoir du véhicule tracteur (contrôle des témoins lumineux) et par actionnement de la clé de contact.
7.8. - Type de freins :
A disque avec étrier flottant,
Dimensions (Ø x épaisseur) **430 x 45 (mm)**
7.8.1. Frein de service : **à disques**
7.8.2. Frein de secours : **à disques**
7.8.3. Frein de stationnement : **à disques**

7.9. - Dispositif ralentisseur : **sans objet**

7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : agit sur 2 essieux par réservoir d'énergie sur la semi-remorque.
- Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture de la conduite d'alimentation de la liaison pneumatique lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est effectuée par une prise ISO 7638 à 5 broches,
- Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture de la conduite d'alimentation de la liaison pneumatique lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est effectuée par une prise ISO 7638 à 7 broches, et lorsque la pression dans les réservoirs de freinage chute en dessous d'une pression donnée ou lorsque le dispositif principal est actionné,
- Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture d'attelage.

8 - CARROSSERIE

8.1. -Carrosserie : **PLSC**
8.2. - Matériau constituant la carrosserie : **Acier aluminium et bache**
8.3. à 8.8. **Sans objet**
8.9. Dispositif de protection latérale : **Oui, dispositifs réglementaires composés de profils pliés**

8.10. - Dispositif de protection contre l'encastrement:
8.10.2. - Arrière : **Oui, assuré par le hayon élévateur conforme à la directive 70/221/CE**
8.11. -Dispositif anti-projections : **Oui, homologué conforma à la directive 91/226/CE**

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. et 9.2. **Sans objet**

9.3. - Feux de position :
9.3.1 Avant : **2 indépendants ou combinés avec dispositif réfléchissant**
9.3.2 Latéraux : **4 de chaque côté combinés avec les dispositifs réfléchissants**

9.4. - Feux de position arrière : **2 groupés**

Bernard Krone France SAS
Parc Fresnel II – 2 rue Auguste Fresnel - 69680 CHASSIEU - Tel : 04 37 60 20 90 - Fax : 04 78 90 67 34
SAS au capital de 50.000 € - Siret : 452 579 014 00013 - Code NAF : 503A - N° TVA : FR 21 452 579 014

9.5. - Indicateurs de changement de direction :
9.5.2. Arrière : **2 groupés**

9.6. - Feux stop : **2 groupés**

9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation :
2 indépendants

9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : **2 combinés**
9.8.2Latéraux : **4 de chaque côté combinés avec les feux de position latéraux**
9.8.3. Arrière : **2 triangulaires, groupés avec les feux de position arrières.**

9.9. - Feux de détresse : **fonctionnement simultané de tous les feux indicateurs de changement de direction commandés par le tracteur**

9.10. -Feux de marche arrière : **2 groupés**

9.11. -Feux de brouillard arrière : **2 groupés**

9.12. -Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : **2 combinés**
9.12.2. Arrière : **2 combinés**

9.13. -Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
Oui, dispositif homologué 70R01

9.14. -Feux spéciaux : **sans objet**

10 - DIVERS

10.1 - Accessoires :
10.1.6. - **Extincteur poudre pour feux de classe A, B, C de 6 kg.**

10.2. - Marques d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur :
Sur la traverse avant du châssis côté droit

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
Sur la traverse avant côté droit

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

Caractères 1 à 3	WKE	Code constructeur
Caractères 4 à 6	SEP	Type et version
Caractères 7 et 8	10	Masse maximale admissible sur l'essieu arrondi à la tonne inférieur
Caractères 9	0	Sans signification
Caractères 10	7	Année de fabrication (Code ISO)
Caractères 11 à 17	1295834	Numéro d'ordre dans la série

10.2.4 Numérotation d'identification : **WKESEP10071295834**

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1. - Emplacement de la plaque correcteur :
Sur le longeron, côté droit du véhicule

11.2. à 11.4. - **Sans objet**

11.5. - Longueur des bras de levier et type de récepteur :

	Types des récepteurs	Tha moyen à ± 3% (daN)
Essieu 1	**T 16/24**	**658**

Longueur des bras de levier: **Sans objet**

1 essieu équipé de récepteurs type T 16/24

11.6. - Course maximale des actionneurs de frein : **52,8 mm**

11.7. - Repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription : **F** Affectation : **Freinage**

Inscription : **S** Affectation : **Suspension et/ou servitudes**

11.8. - Observations :

Capacité du réservoir d'air des servitudes : 40 litres minimum

Une semi-remorque équipée d'un système de freinage électronique EBS ne peut être accouplée qu'à un tracteur routier équipé à la fois d'un avertisseur optique et d'un raccord électrique conforme à la norme ISO 7638-1996 (7 broches) et reliée au tracteur par ce raccord. Un pictogramme placé à proximité des têtes d'accouplement rappelle cette obligation.

Bernard KRONE France S.A.S
2,rue Auguste Fresnel
69680 CHASSIEU
Tél. 04 37 60 20 90 - Fax. 04 78 90 67 34
Siret 452 579 014 00013 / APE 503A
N° TVA FR 21 452 579 014

Le Technicien Supérieur
de l'Industrie et des Mines
G. DUBRULLE

MODÈLE 1988

Cerimes

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné

demeurant à : Tél. :

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) :

.....

.....

la carrosserie suivante :

Carrosserie Industrielle PREVOST S.A.S
En Vallières 01480 CHALEINS
04 74 67 83 28
PLSC

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

(1) Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.

(1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE

Marque : KRONE

Type : SP10

N° d'identification : WKESEP10071295834

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 0

Empattement : F = 7,400 m

F' (5) = 7,400 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = 11,320 m

Largeur ℓ = 2,550 m

Surface L x ℓ = 28,866 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = 11,025 m

Porte à faux arrière du véhicule : X = 2,215 m

Longueur des ferrures et charnières : c = 0,030 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = 3,333 m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = 2,179 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' — Y = 4,067 m

- Poids total autorisé en charge : PTAC = 17900 kg
- Poids à vide du véhicule carrossé = 5 940 kg

PV = PC + M + Ca = kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque) :

PV. AV = 2020 kg

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)

PV. AR = 3920 kg

- Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg x (conducteur + passagers) = 0 kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3)

(cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = 0 kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3}$ = 0 kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3)

(cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3}$ = 0 kg

- Chargement : Ch = PTAC — PV — p = 11960 kg

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) — $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = 11960 \times \frac{3,3330}{7,400} = 5387$ kg

Essieu(x) AR — $Ch\ AR = Ch \times \frac{F'-Y}{F'} = 11960 \times \frac{7.400 - 3,3330}{7,400} = 6573$ kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

- Poids à vide : PV.AV = 2020 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AV = 0 kg
- Ch AV = 5387 kg
- PT AV total = 7407 kg
- PT AV autorisé :
 - minimal (2) = 0 kg
 - maximal (2) = 10000 kg

Essieu(x) AR

- Poids à vide : PV.AR = 3920 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AR = 0 kg
- Ch AR = 6573 kg
- PT AR total = 10493 kg
- PT AR autorisé :
 - minimal (2) = kg
 - maximal (2) = 10500 kg

Fait à CHALEINS, le 03/01/2007

Signature et cachet

Carrosserie PREVOST S.A.S.
En Vallières
01480 CHALEINS
Tél. 04 74 67 83 28 - Fax 04 74 67 90 96

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.